



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

6^e session nationale

Management stratégique de la crise

(Titre I du RNCP, équivalent bac + 5)

2018-2019

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La 6^e session nationale « Management stratégique de la crise » débutera en septembre 2018. L'objectif de cette session est de mettre les participants en capacité d'initier, dans leur structure, une politique efficace de gestion des risques et de réponse aux crises et de créer les conditions d'une culture de crise adaptée aux contraintes sociétales et économiques.

Ouverte à une vingtaine d'auditeurs de haut niveau, elle est organisée en séminaires de quatre jours par mois de septembre à juin. Les modules de formation intégreront les questions de planification de crise et de continuité d'activité, de communication de crise et de prise de décision dans des environnements incertains. Ils allieront corpus théorique, études de cas, mises en situation de crise, création d'outils de planification et d'aide à la décision. Son originalité et sa force sont d'inclure les trois dimensions du risque : **risque systémique** (atteinte des systèmes qui structurent une société), **risque stratégique** (décisions relatives aux stratégies, programmes et services où les incertitudes futures sont significatives) et **risque opérationnel** (risque de perte du à des personnes, processus ou systèmes inadéquats ou défaillants, ou résultant d'événements extérieurs). Les participants pourront également suivre les conférences et séminaires communs avec les autres sessions nationales de l'INHESJ et de l'IHEDN.



Institut national des hautes études
de la sécurité et de la justice
École militaire – Case n°39
1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact : département Risques et Crises

Tél : +33 (0)1 76 64 89 32 / +33 (0)1 76 64 89 89

Fax : +33 (0)1 76 64 89 31

Courriel : sncrise@inhesj.fr

Site internet : www.inhesj.fr

PUBLICS DE RÉFÉRENCE

Les auditeurs de la Session nationale spécialisée « **Management stratégique de la crise** » sont prioritairement choisis parmi :

- les élus nationaux et locaux ;
- les membres du Conseil économique, social et environnemental ;
- les magistrats de l'ordre administratif, financier et judiciaire ;
- les administrateurs des assemblées parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental ;
- les hauts fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers membres des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou de niveau équivalent, les agents contractuels de haut niveau ;
- les cadres de catégorie A des trois fonctions publiques et agents contractuels de niveau équivalent ;
- les officiers et commissaires de la police nationale ;
- les officiers et membres des corps de commandement des trois armées, gendarmerie nationale et des sapeurs-pompiers ;
- les universitaires et chercheurs de haut niveau des secteurs public et privé ;
- les directeurs de préfectures et fonctionnaires du cadre national des préfectures, notamment responsables des services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC), et assimilés ;
- les cadres supérieurs, dirigeants et associés d'entreprise ;
- les membres des professions libérales ;
- les dirigeants syndicaux nationaux ;
- les journalistes ;
- les personnalités qualifiées exerçant dans les secteurs économique, social, scientifique, juridique, associatif, culturel et culturel ;
- des auditeurs issus des institutions européennes ;
- des auditeurs étrangers, issus des corps supérieurs de la police, de l'armée et de la justice, maîtrisant la langue française, sur proposition de leurs autorités nationales respectives, relayée par les ambassades ;
- des auditeurs étrangers issus du secteur privé exerçant leur activité en France et maîtrisant la langue française ;
- les consultants.

Le directeur de l'institut peut retenir des personnalités dont la candidature présente un intérêt spécifique.

Agrément à la formation des élus

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au code général des collectivités territoriales.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

Des séminaires mensuels – Leur progression vise à couvrir tous les champs du processus de crise, de la prévention au retour à la normale. Cet objectif intègre l'enjeu majeur d'une coopération et d'une coordination entre pouvoirs publics et acteurs privés.

Des grands témoins – Tout au long de l'année, les séminaires associeront de nombreux intervenants qui partageront leurs savoir-faire et leurs expériences sur de nombreuses crises nationales et internationales. Ils échangeront avec les auditeurs et apporteront leurs conseils pour définir des stratégies et mettre en place une culture de crise pérenne.

Des exercices de crise – Les installations techniques du centre de formation à la gestion de crise du département « Risques et Crises » seront utilisées pour les exercices de mise en situation. Les auditeurs seront ainsi immergés dans des situations de crise réalistes permettant d'appréhender les contraintes de la prise de décision en environnement complexe.

Des visites de centres opérationnels – Elles seront organisées dans des structures nationales (ministérielles, régionales...) ou au sein de sièges de grandes entreprises.

Des travaux de groupe – Les auditeurs seront répartis en plusieurs groupes de travail (GDS : groupes de diagnostic et de stratégies).

L'expertise du département Risques et Crises

Plus de 1 000 formations de mise en situation et de prise de décision sont à l'actif du département dont la pédagogie est reconnue par plusieurs grandes écoles du réseau des écoles de service public ainsi que par des entreprises qui le sollicitent régulièrement pour former leurs cadres.

Des partenaires de référence :

ENA, ENM, ENSP, EOGN, ESEN, ESENER, CDSE, Club de la Continuité d'Activité, Orange, Radio France, Administrations et Ministères, Préfecture de Police, etc...

Déroulement

La **6^e session nationale** commencera à la fin du mois de **septembre 2018** et se terminera en **juin 2019**.

Les séminaires auront lieu au siège de l'Institut à Paris, à l'École Militaire.

La durée des séminaires est de **quatre jours par mois**, du lundi après-midi au vendredi midi.

Les candidats admis à suivre la session ont une obligation d'assiduité aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

6^e session nationale spécialisée « Management stratégique de la crise » – Septembre 2018 – Juin 2019

Du 18 au 21 septembre 2018

Journées de rentrée à l'École militaire

Séminaire commun de présentation aux auditeurs des trois sessions nationales

- Les missions et le fonctionnement de l'INHESJ
- Présentation de la session nationale « Sécurité et Justice »
- Présentation de la session nationale « Protection des entreprises et intelligence économique »
- Présentation de la session nationale « Management stratégique de la crise »
- Les stratégies de la sécurité et de la justice : interventions des délégués interministériels et des Directeurs généraux appartenant aux ministères concernés.

Séminaire introductif de la session

« Management stratégique de la crise »

- Séminaire de cohésion
- Mise en place des Groupes de diagnostic et de stratégie (GDS)

21 septembre 2018 – Ouverture des sessions nationales de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et de l'INHESJ, par le Premier ministre

Du 15 au 19 octobre 2018 – 1^{er} séminaire

Du terrain du risque au terrain de la crise

- Du terrain du risque au terrain de la crise
- Analyse de risques
- Cartographie des risques
- Diagnostic de situation et anticipation
- Grand témoin
- Visite de centre opérationnel
- Audit organisationnel
- Organisation des pouvoirs publics face à la crise
- Mise en situation de crise

Du 12 au 16 novembre 2018 – 2^e séminaire

Dispositif de crise 1/2

- La démarche projet et la culture de crise
- Grand témoin
- Fédérer l'organisation autour du dispositif de crise
- Cartographie des acteurs
- La planification de crise
- La résilience et la mutation des organisations
- Visite de centre opérationnel

Du 10 au 14 décembre 2018 – 3^e séminaire

Dispositif de crise 2/2

- Résilience et mutation des organisations
- Plan de continuité d'activité
- Les cellules de crise
- Visite de centre opérationnel
- Focus risque
- Mise en situation de crise

Du 14 au 18 janvier 2019 – 4^e séminaire

La communication de crise

- Le processus de médiatisation d'une crise
- La démarche stratégique de communication de crise
- Les outils de la communication
- Mediatraining
- Visite de centre opérationnel
- Grand témoin

Du 11 au 15 février 2019 – 5^e séminaire

Gestion de l'information et anticipation

- Signaux faibles et veille stratégique
- CNIL, protection des données et des systèmes d'information
- Information et renseignement, préparation d'interventions spéciales
- Méthodologie d'anticipation
- La gestion des informations : recherche, qualification et analyse
- Grand témoin
- Mise en situation de crise

Du 11 au 15 mars 2019 – 6^e séminaire

Prise de décision et comportements humains

- Leadership de crise et prise de décision
- Gestion des conflits et négociation
- La gestion du stress et des émotions
- Risques psycho-sociaux
- Techniques de gestion du stress par la sophrologie
- Grand témoin

Du 08 au 12 avril 2019 – 7^e séminaire

Aspects juridiques et économiques de la crise

- Droit de la crise, responsabilités civile et pénale
- Réglementation et prévention des risques
- Responsabilité civile et pénale du dirigeant
- Focus risque
- Grand témoin

Du 13 mai au 17 mai 2019 – 8^e séminaire

Voyage d'études à l'étranger (Séminaire commun avec la session nationale « Protection des entreprises et intelligence économique »)

Du 11 au 14 juin 2019 – 9^e séminaire

Sortie de crise, retour d'expérience et cyber sécurité

- Cyber risques et cyber crises
- La sortie de crise
- Capitalisation et retour d'expérience
- Exercice de mise en situation
- Restitution des Groupes de diagnostic et de stratégie (GDS)

Cérémonie de remise des diplômes et cocktail de fin des sessions nationales

Certaines matinées seront consacrées à des séminaires communs avec les sessions nationales « Sécurité et Justice » et « Protection des entreprises et Intelligence économique », ainsi qu'avec l'IHEDN.

Cette formation étant actualisée en fonction du contexte, les thèmes des séminaires sont susceptibles de modifications.

DROITS D'INSCRIPTION

La session nationale « Management stratégique de la crise » est inscrite au répertoire national de la certification professionnelle (RNCP). De niveau 1, cette formation est reconnue comme équivalent BAC + 5.

Les droits d'inscription à la session nationale spécialisée « Management stratégique de la crise », destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à :	RNCP
<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les candidatures issues de structures publiques apportant un soutien au fonctionnement de l'institut en moyens humains ou financiers ; 	4 500 €
<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les candidatures étrangères relevant d'un régime de la fonction publique de leur pays ; 	4 500 €
<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les candidatures issues de structures privées, (sur présentation du document unifié de cotisation de l'URSSAF, ligne « effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période ») : <ul style="list-style-type: none"> - de moins de 50 salariés - entre 50 et 250 salariés 	5 000 € 6 500 €
<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les candidatures à titre individuel, ces dernières émanant exclusivement de candidats en fin de contrat de travail, en situation de recherche d'emploi ou ayant un projet de reconversion professionnelle ; 	4 500 €
<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les candidatures d'élus locaux et de cadres des collectivités territoriales ; 	6 000 €
<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les candidatures issues du secteur public ou privé et les candidatures individuelles ne relevant pas des catégories précédentes. 	8 000 €

Un abattement de 10 % est consenti pour les personnes ayant suivi une session nationale ou un cycle de spécialisation lors des deux précédentes années.

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle. Une convention de formation spécifique et une facture sont alors établies.